

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

METEO

Pluies du 27 juin au 03 juillet :

Un épisode pluvieux qui a concerné essentiellement la Saône-et-Loire et le Jura les 29-30 juin a apporté des quantités d'eau localement importantes. Quelques millimètres sont également tombés le 1^{er} juillet. Les cumuls par département sont les suivants :

- Côte d'Or : 1,5 à 10 mm,
- Nièvre : 3 à 8 mm,
- Jura : 30 à 58 mm,
- Saône et Loire : 3 à 65 mm,
- Yonne : 0 à 5 mm.

Prévisions du 04 au 10 juillet

La semaine démarre avec un temps couvert et des températures qui ne dépassent pas les 25-26°C. Pour la suite de la semaine, la météo est encore incertaine. Une perturbation pluvieuse peu intense est annoncée à partir de mercredi et un risque orageux est ensuite prévu tout le reste de la semaine. Les températures devraient dépasser les 30°C entre samedi et lundi (jusqu'à 35°C annoncés).

STADES VEGETATIFS

| Vignobles | Stades Mini | Stades Maxi |
|----------------|----------------------|------------------------|
| Saône et Loire | Début fermeture | Fermeture de la grappe |
| Côte d'Or | Baies taille de pois | Fermeture de la grappe |
| Yonne | Baies taille de pois | Fermeture de la grappe |
| Nièvre | Baies taille de pois | Début fermeture |
| Franche-Comté | Début fermeture | Fermeture de la grappe |

Les baies poursuivent leur développement et grossissent rapidement. Dans les parcelles les plus précoces, les grappes sont déjà fermées depuis une semaine. Dans les parcelles les plus tardives, les baies atteignent le stade baies taille de pois.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

MILDIOU

Situation :

240 observations ont été réalisées sur le réseau BSV, hors TNT.

Suite aux épisodes pluvieux ayant eu lieu entre le 18 et 22 juin, de nouveaux symptômes sont apparus au cours de la semaine écoulée.

Sur feuilles, les taches qui devaient apparaître doivent désormais être quasiment toutes extériorisées et le bilan de ces pluies peut être effectué. Les nouvelles taches concernent majoritairement le jeune feuillage (haut de végétation et entre-cœurs) et sont la plupart du temps non sporulées. La sortie est parfois conséquente avec plusieurs taches par pied.

Sur grappes, l'expression des symptômes est en cours avec l'apparition de rot brun dans certaines parcelles au cours des tout derniers jours. Les parcelles les plus concernées se situent majoritairement en Saône-et-Loire et dans l'Yonne.

Bien que parfois très variable d'une parcelle à l'autre, la situation peut se résumer ainsi selon les secteurs :

- **Nièvre** : globalement la pression reste faible avec de rares nouvelles taches observées. Localement sur Pouilly, secteur plus arrosé les 18-19 juin, la situation a évolué de façon plus prononcée avec une présence de mildiou plus importante sur feuilles et quelques symptômes de rot brun.
- **Côte d'Or** : dans la majorité des cas, la situation reste saine (absence de symptômes ou quelques rares taches sur jeunes feuilles). Dans certains cas (parcelles déjà touchées sur feuilles et/ou secteurs les plus arrosés), une sortie de taches non sporulées est notée. Les secteurs Côte et Hautes-Côtes de Nuits ainsi que Savigny sont les plus touchés.
- **Jura** : une évolution très contrastée est observée quel que soit le mode de protection. Alors que certaines parcelles ne sont concernées que par quelques nouvelles taches, d'autres expriment des sorties très fortes.
- **Saône et Loire** : l'évolution la plus importante concerne le secteur du Mâconnais, à la fois sur feuilles (taches sporulées) et sur grappes. En revanche, la situation reste assez stable en Côte Chalonnaise.
- **Yonne** : la majorité des parcelles du réseau est touchée sur feuilles avec des sorties moyennes à fortes. Sur grappes, pratiquement la moitié des parcelles présente des symptômes de rot brun qui sont de faible intensité.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

De nouvelles contaminations ont eu lieu localement lors des pluies des 29-30 juin, voire ponctuellement les jours suivants. Dans les secteurs concernés, les symptômes sur feuilles pourraient s'extérioriser à partir de ce milieu/fin de semaine.

Analyse de risque :

Même si la situation demeure hétérogène, une évolution significative a été notée au cours de la semaine écoulée. Le mildiou est désormais plus présent au vignoble et la tendance orageuse annoncée pour la fin de semaine pourrait être à l'origine de nouvelles contaminations.

Toutefois, dans les secteurs les plus précoces, la sensibilité des grappes diminue avec l'avancée des stades végétatifs.

Le risque peut toujours être qualifié de **modéré à élevé** selon les situations (présence d'inoculum, environnement et état de la protection), et très élevé dans le Mâconnais.



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre le mildiou. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>

OÏDIUM

Situation

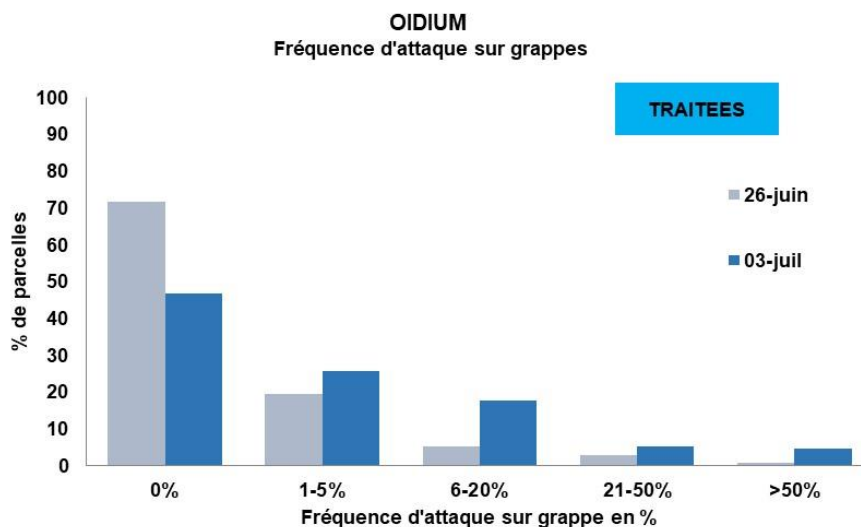
Les observations se concentrent désormais uniquement sur grappes.

231 observations ont été réalisées sur le réseau BSV.

Une nette progression est constatée : désormais, 1 situation sur 2 présente de l'oïdium sur grappe. Toutefois, dans la moitié des parcelles atteintes, la fréquence de grappes touchées ne dépasse pas 5%. En revanche, l'attaque progresse de manière plus significative dans les parcelles déjà touchées.

Les situations les plus concernées sont essentiellement des Chardonnay situés dans les vignobles du Mâconnais, de Côte d'Or, de l'Yonne, du Jura et de la Nièvre, des Pinot dans les vignobles de la Charité, et des Pousard.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté



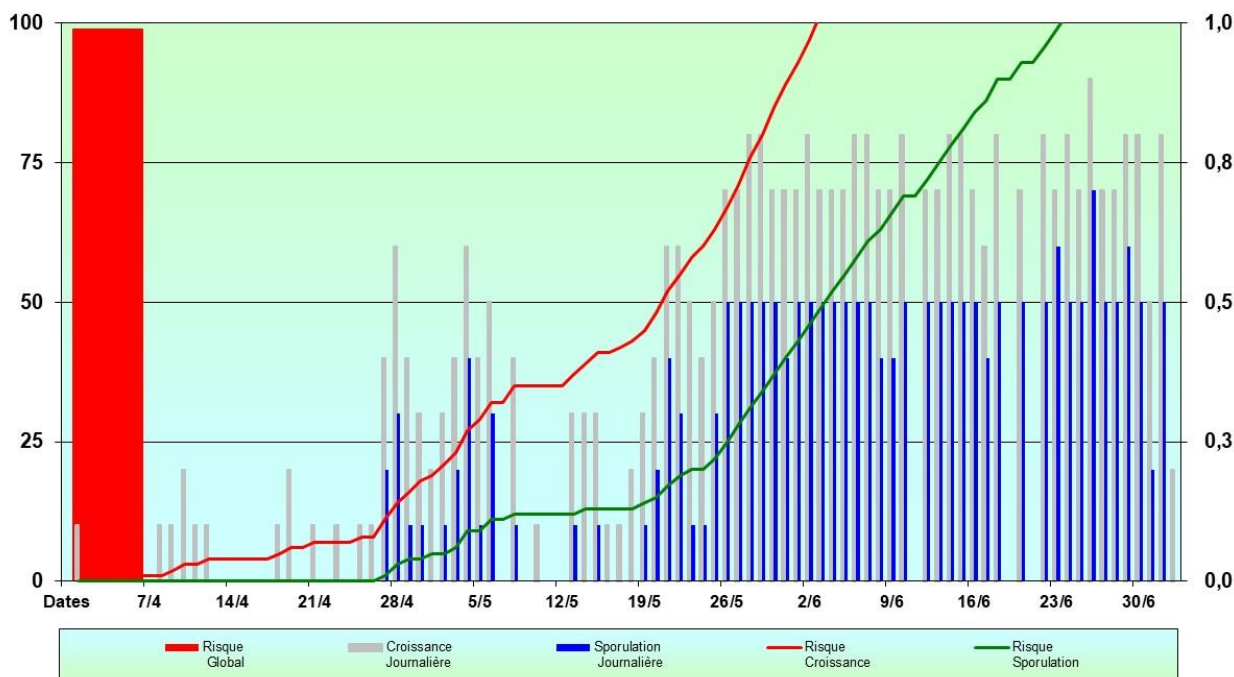
Analyse de Risque :

Les températures élevées et les hygrométries restent favorables à l'activité du champignon. Tant que la véraison n'est pas enclenchée, de nouvelles contaminations sont encore possibles et la situation est encore susceptible d'évoluer sur grappes dans les prochaines semaines.

Le risque oïdium demeure élevé à très élevé.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

SOV VOSNE



Simulation SOV pour le poste de Vosne (21)



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre l'oïdium. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

BLACK-ROT

Situation :

À l'exception des parcelles sensibles du Beaujolais où les symptômes continuent de progresser, aucune évolution significative n'est notée depuis la semaine dernière. À ce jour, les symptômes sur grappes sont rares.

Analyse de risque :

La situation est à surveiller dans les secteurs les plus arrosés et concernés par cette maladie. Les grappes se situent toujours dans leur période de plus grande sensibilité jusqu'à début véraison.

VERS DE GRAPPE

Le vol se poursuit à une intensité très faible et à ce stade, pratiquement aucune ponte n'est notée.

COCHENILLES

L'essaimage de larves de cochenilles floconneuses (*Pulvinaria et Neopulvinaria*) se poursuit dans les secteurs déjà concernés. Dans les parcelles très infestées (nombreux boucliers visibles sur les baguettes), il convient de surveiller l'évolution des niveaux de populations.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Le **message réglementaire n°1** édité par le SRAL Bourgogne Franche-Comté est joint en version PDF à ce bulletin. Il précise toutes les informations sur la lutte à mettre en œuvre sur les différents périmètres de lutte obligatoire, sur les vignes mères et sur les pépinières.

L'arrêté préfectoral (avec le détail des zones concernées par la lutte obligatoire) de même pour les cartes interactives sont consultables sur le site de le DRAAF Bourgogne Franche-Comté, ou à partir de ces liens :

<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/arrete-pref-bfc-fd-2023-complet.pdf>

La carte des zones de traitements insecticides obligatoires contre la cicadelle vectrice est consultable : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice?map=e3de912e-96ef-476d-ba06-9f26c5ebc185>

En vignes mères et en zones de lutte obligatoire :

| | |
|--------------------------------------|--|
| Protection continue de 24 à 28 jours | En AB et en conventionnel, la dernière intervention a dû être réalisée (avant le 05 juillet). |
| Protection continue de 14 jours | Protection terminée. |
| Protection renforcée | Pour les secteurs concernés par un 3 ^{ème} traitement en conventionnel, la date de celui-ci sera communiquée prochainement. |

Dans les pépinières viticoles, conformément à l'article 16 de l'arrêté du 27 avril 2021 relatif à la lutte contre la flavescence dorée et son vecteur, la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée est obligatoire, avec des produits phytopharmaceutiques autorisés à la mise sur le marché contre cet insecte. La protection doit être assurée **entre le 15 mai et le 15 octobre**. L'intervalle entre applications correspond à la rémanence du produit qui, en absence d'indication, est estimée à 14 jours.

Le planning des prospections précoces 2023 est consultable en pièce jointe.

Prochain BSV : mardi 11 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC au sein de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV, et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Aces Roses, Domaine Laroche, Oenophyt, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycée viticole de Davayé, Interbio, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de surveillance Biologiques du territoire du plan Ecophyto II+.